

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Caroline Mecteau

<https://www.cadre21.org/membres/d84391eb3b2822cd4b9d05b0>

Date d'obtention : 2021-12-16 11:45:08

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que la bienveillance est de mise. Que les étapes doivent être bien suivies afin de ne pas nuire à l'enquête. Que je ne dois pas chercher à visionner les photos afin de recueillir des preuves.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais me sentir mieux outillée. La méthode propose des étapes claires et détaillées qui vont me sécuriser pour l'avenir.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Comme je l'ai mentionné précédemment, je vais miser sur la bienveillance et aussi m'en tenir aux questions proposées dans le questionnaire, sans chercher à "enquêter" ou à confronter.